



Chères asseventoises, chers asseventois,

Comme vous le savez, les élus de la Communauté d'Agglomération ont voté, en responsabilité et dans leur grande majorité, l'instauration d'une Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, le budget général de la collectivité ne pouvait plus supporter le poids de la facture des déchets; cette incompatibilité avait été soulignée par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport.

La CAMVS devait alors absolument se conformer aux obligations en la matière.

En votant cette taxe, les élus que nous sommes étions conscients de l'impact de cette nouvelle charge dans un contexte déjà très tendu.

Dès lors, nous savions que, sous notre casquette d'élus communaux, il nous faudrait trouver des pistes pour faire que cette dépense supplémentaire ne soit pas celle de trop, celle qui rendrait des situations déjà complexes à la limite de l'insurmontable.

C'est donc une fois de plus en toute responsabilité que j'ai proposé aux élus du conseil municipal de réfléchir à la façon de pouvoir limiter autant que faire se peut, cet impact négatif.

Et je peux vous affirmer ici que cette proposition a fait l'unanimité !

Un groupe de travail s'est donc réuni afin d'imaginer ce qu'il était envisageable de mettre en place pour réduire cet impact.

Il a alors été proposé que la commune puisse apporter une contribution sur le montant de la TEOM, selon des critères objectifs et factuels. Cette proposition a été votée à l'unanimité du conseil municipal, réuni en séance le 16 mai dernier.

C'est dans ce cadre que vous trouverez joint à ce courrier un dossier, qui vous permettra de déterminer si vous êtes éligibles à cette aide communale ; le cas échéant, vous pourrez le déposer dûment rempli en mairie, au plus tard le 30 juin prochain.

Il est important de souligner que cette aide ne pourra jamais couvrir entièrement le montant de la TEOM d'un foyer, car il est également important aux yeux des élus que nous sommes, que chaque administré soit conscient que les déchets qu'il produit ont un coût, et que chacun doit participer à l'effort collectif qui doit indéniablement être fait pour « réduire la facture déchets ».

Cette prise de conscience devra nous permettre, ensemble, d'acquérir une consommation éco-responsable, génératrice d'effets positifs sur notre pouvoir d'achat mais également sur notre planète, celle que nous léguons aux enfants de demain.

Comme le disait Antoine de Saint Exupéry : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Soyons-en tous conscients...

L'équipe municipale et moi-même sommes et resterons toujours à votre écoute.

Votre bien vivre sera et restera toujours au cœur de nos préoccupations.

Bien à vous,

Votre Maire,

**Marjorie MAHIEUX**